

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2022

PLFSS POUR 2023 - (N° 480)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 830

présenté par
Mme Janvier

ARTICLE 35

I. – À l’alinéa 7, supprimer les mots :

« À compter du 1^{er} janvier 2025 ».

II. – En conséquence, à la première phrase de l’alinéa 9, après la référence :

« I »,

insérer les mots :

« , à l’exception du dernier alinéa, ».

III. – En conséquence, à la seconde phrase du même alinéa, substituer au mot :

« entre »

les mots :

« et le dernier alinéa entrent ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel